

*Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel
de l'ANJOU ET DU MAINE*

Comptes individuels au 31/12/2011

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
en date du 27 janvier 2012

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	54
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	55
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	55
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	56
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	61
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	75
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	76
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	79
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	83
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	85
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	86
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	86
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	86
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	87
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	87
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	88
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	89
NOTE 15 PROVISIONS	90
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	90
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	92
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	94
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	94
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)	95
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	95
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	96
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	96
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	96
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	100
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	101

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	101
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	101
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	102
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	102
NOTE 34 REVENUS DES TITRES	103
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	103
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	103
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	104
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	104
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	105
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	107
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	107
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES	107
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	108
NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	108
NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	109
NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS	109
NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	109
NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	109
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES	110
	110

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		124 606	92 632
Caisse, banques centrales		61 500	65 616
Effets publics et valeurs assimilées	5	36 228	5 330
Créances sur les établissements de crédit	3	26 878	21 686
Opérations internes au Crédit Agricole	3	922 810	581 729
Opérations avec la clientèle	4	12 955 285	12 563 084
Opérations sur titres :		838 729	851 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	453 070	321 633
Actions et autres titres à revenu variable	5	385 659	529 476
Valeurs immobilisées		873 751	960 511
Participations et autres titres détenus à long terme	6.7	767 854	849 264
Parts dans les entreprises liées	6.7	4 397	4 474
Immobilisations incorporelles	7	5 891	5 907
Immobilisations corporelles	7	95 609	100 866
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres	8	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		459 219	284 250
Autres actifs	9	207 710	136 959
Comptes de régularisation	9	251 509	147 291
TOTAL ACTIF		16 174 400	15 333 315

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		385	3
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	385	3
Opérations internes au Crédit Agricole	11	8 738 162	8 082 638
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 824 933	3 550 770
Dettes représentées par un titre	13	1 019 749	1 326 877
Comptes de régularisation et passifs divers		433 276	284 251
Autres passifs	14	130 455	117 159
Comptes de régularisation	14	302 821	167 092
Provisions et dettes subordonnées		217 276	272 844
	15.16.17		
Provisions	.	139 252	144 815
Dettes subordonnées	19	78 024	128 029
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	108 475	78 775
Capitaux propres hors FRBG :	20	1 832 144	1 737 157
Capital souscrit		211 211	211 211
Primes d'émission		390 573	390 573
Réserves		1 120 312	1 027 722
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		110 048	107 651
TOTAL PASSIF		16 174 400	15 333 315

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 188 610	2 074 015
Engagements de financement	28	2 345 667	1 795 781
Engagements de garantie	28	832 344	275 137
Engagements sur titres		10 599	3 097

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS		4 681 351	4 399 661
Engagements de financement	28	1 092 152	1 047 152
Engagements de garantie	28	3 578 600	3 349 412
Engagements sur titres		10 599	3 097

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	33.34	560 612	544 038
Intérêts et charges assimilés	33	-336 312	-319 933
Revenus des titres à revenu variable	34	38 153	38 873
Commissions (produits)	35	224 741	217 752
Commissions (charges)	35	-32 555	-39 532
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	-1 182	2 612
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	1 287	781
Autres produits d'exploitation bancaire	38	2 242	2 522
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-4 167	-4 723
Produit net bancaire		452 819	442 390
Charges générales d'exploitation	39	-232 122	-225 203
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 958	-12 136
Résultat brut d'exploitation		208 739	205 051
Coût du risque	40	-7 583	-30 616
Résultat d'exploitation		201 156	174 435
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-5 604	-1 893
Résultat courant avant impôt		195 552	172 542
Résultat exceptionnel	42		0
Impôt sur les bénéfices	43	-55 804	-52 781
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-29 700	-12 110
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		110 048	107 651

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, 95 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0.28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

Impact de la baisse des taux sur le refinancement, les placements clientèle et sur les crédits : Maintien des taux courts sur l'exercice 2011 à des niveaux historiquement bas. La baisse du coût des refinancements (plutôt indexés sur les taux courts) a été plus rapide et plus forte que celle sur les taux d'intérêts des crédits des clients (plutôt indexés sur les taux longs). Cette situation, dite de « transformation » est venue bonifier la marge d'intermédiation 2011 et donc le Produit Net Bancaire.

Impact du coût de la liquidité : les encours de collecte conservés dans le bilan sont restés insuffisants pour couvrir nos besoins de financements de prêt à la clientèle. Ce déficit, alors comblé par de la ressource externe, a continué de grever fortement le Produit Net Bancaire 2011.

Relative stabilité des dividendes de la SAS La Boëtie : la Caisse Régionale a perçu en 2011 (au titre de 2010) un dividende de 20,5 M€ contre 19,1 M€ perçus en 2010 (au titre de 2009).

Impact du transfert du lissage des intérêts des DAT à taux progressifs des comptes créditeurs à la clientèle vers les provisions de passif suite aux recommandations du Groupe : cette provision est de +8,4 M€

Utilisation de la méthode préconisée par CASA pour le calcul des provisions collectives et sectorielles. Cette évolution de méthode a impliqué une baisse des provisions de -19,3 M€ au 31 décembre 2011.

Fonds de péréquation NICE : Une dotation de 2,3 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2011 afin d'appréhender le versement que la CR effectuera au fonds de péréquation dans le cadre du projet NICE de reclassement de salariés des 5 SIR existant en Caisses régionales. La dotation complémentaire réalisée au titre de l'exercice 2011 a été de +0,2 M€

Après identification du risque de base au niveau du risque de taux, la caisse régionale a mis en place des couvertures de ce risque par des swaps Eonia.

Un dispositif « Switch » a été mis en place le 23 décembre 2011. Il s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Poursuite du projet NICE (**Nouvelle Informatique Convergente Evolutive**). Il consiste à regrouper dans un **Système Informatique Unique (SIU)** l'informatique des Caisses régionales gérée aujourd'hui par 5 **Systèmes d'Information Régionaux (SIR)**. Organisés en GIE, ils couvrent l'informatique des Caisses régionales, réparties en 5 communautés : AMT, Atlantica, Comète, Exa et Synergie.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2011

Néant

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'élève à 26M€ au 31 décembre 2011 contre 25M€ au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 143K€.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur l'habitat et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains,

cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudenciel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas

échéant, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
<i>Sauf</i> * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
<i>Sauf</i> * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
<i>Sauf</i> * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
<i>Sauf</i> * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
<i>Sauf</i> * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le FRBG s'élève à 108.475 milliers d'euros au 31/12/2011.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine à l'étranger.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Néant

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle

police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Néant

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

[Paragraphe III. 1.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 438				3 438	2	3 440	1 615
à terme		11 667	11 667		23 334	104	23 438	20 071
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés					0		0	
Total	3 438	11 667	11 667	0	26 772	106	26 878	21 686
Dépréciations								0
VALEUR NETTE AU BILAN							26 878	21 686
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 708				8 708	16	8 724	12 470
Comptes et avances à terme	80 463	100 524	251 037	441	873 550	16 118	889 668	544 814
Titres reçus en pension livrée				526	0		0	0
Prêts subordonnés				24 400	24 400	18	24 418	24 445
Total	89 171	100 524	251 037	926	906 658	16 152	922 810	581 729
Dépréciations								0
VALEUR NETTE AU BILAN							922 810	581 729
TOTAL							949 690	603 415

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les placements monétaires progressent de 124M€ dont 194M€ sont liés à la comptabilisation du dépôt switch .

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

[Paragraphe III. 1.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	29 122	13	23	0	29 158	0	29 158	17 097
Autres concours à la clientèle	673 924	1 332 606	4 752 060	6 231 580	12 990 170	70 008	13 060 178	12 672 849
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	85 779				85 779	1 276	87 055	90 386
Dépréciations							-221 106	-217 248
VALEUR NETTE AU BILAN							12 955 285	12 563 084

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 23M€. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 5,6M€

Parmi les créances sur la clientèle 1.766M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1.530M€ au 31 décembre 2010

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 26M€ contre 25M€ au 31 décembre 2010.

Les concours à la clientèle progressent de 392M€ dont prêts à l'équipement +228M€ et habitat +188M€ eprêts SNC Courcelles -67M€

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	13 105 107	12 708 919
Autres pays de L'U.E.		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	13 105 107	12 708 919
Créances rattachées	71 284	71 413
Dépréciations	-221 106	-217 248
VALEUR NETTE AU BILAN	12 955 285	12 563 084

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	13 176 390	342 135	152 024	221 105	119 217
Autres pays de L'U.E.					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux					
TOTAL					

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	12 780 332	344 730	142 851	217 248	114 797
Autres pays de L'U.E.					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux					
TOTAL					

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 260 357	84 717	36 698	50 830	26 161
Agriculteurs	2 343 334	105 570	33 455	64 024	28 596
Autres professionnels	1 627 351	60 497	32 970	38 196	24 306
Société financières	180 119	4 853	489	3 472	210
Entreprises	2 148 722	85 331	47 835	63 986	39 518
Collectivités publiques	1 506 369	56	0	55	0
Autres agents économiques	110 138	1 111	577	542	426
TOTAL	13 176 390	342 135	152 024	221 105	119 217

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 121 689	76 182	31 625	44 221	23 377
Agriculteurs	2 312 235	106 030	35 735	69 941	30 451
Autres professionnels	1 616 393	63 821	33 898	38 175	26 232
Société financières	213 833	1 503	423	1 180	250
Entreprises	2 047 559	95 886	40 529	62 887	33 993
Collectivités publiques	1 376 844	43	0	36	0
Autres agents économiques	91 779	1 265	641	808	494
TOTAL	12 780 332	344 730	142 851	217 248	114 797

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		5 095		30 296	35 391	5 264
- dont surcote restant à amortir		95		295	390	264
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		66		771	837	66
Dépréciations					0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	5 161	0	31 067	36 228	5 330
Obligations et autres titres à revenu fixe :		68 130	0	374 122	442 252	314 309
Emis par organismes publics		770			770	1 390
Autres émetteurs		67 360		374 122	441 482	312 919
- dont surcote restant à amortir		70		4 320	4 390	3 472
- dont décote restant à amortir		316		3 291	3 607	1 345
Créances rattachées		1 792		10 922	12 714	8 598
Dépréciations		-1 896			-1 896	-1 274
VALEUR NETTE AU BILAN	0	68 026	0	385 044	453 070	321 633
Actions et autres titres à revenu variable		385 867	3 332		389 199	529 861
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-2 661	-879		-3 540	-385
VALEUR NETTE AU BILAN	0	383 206	2 453	0	385 659	529 476
TOTAL	0	456 393	2 453	416 111	874 957	856 439
Valeurs estimatives	0	477 639	3 613	406 193	887 445	885 288

Commentaires :

Dans le cadre de la politique de gestion des excédents de fonds propres, réallocation progressive du portefeuille de placement (-155M€) vers le portefeuille d'investissement (+136M€) dont acquisition d'OAT dans le cadre de la politique de liquidité (+30M€). La Caisse régionale possède depuis 2010 un fond dédié pour une valeur nette au bilan de 97,2M€

Transferts de titres en cours d'exercice : Néant

Cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance : néant.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 18,5M€ au 31/12/2011, contre 30,2M€ au 31/12/2010

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 281K€ au 31/12/2011, contre 262K€ au 31/12/2010

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1,8M€ au 31/12/2011, contre 9M€ au 31/12/2010

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	1 269	
Etablissements de crédit	180 304	111 180
Sociétés financières	417 463	529 292
Collectivités locales	805	1 438
Entreprises, assurances et autres clientèles	238 888	209 199
Divers et non ventilés		
VALEUR NETTE AU BILAN	838 729	851 109

(1) La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine ne détient pas de titres des états grecs, portugais, irlandais, italiens, espagnols.

5.2

Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Paragraphe III.1.2. de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	442 252	35 391	389 199	866 842
dont titres cotés	437 855	35 391	389 199	862 445
dont titres non cotés (1)	4 397	0	0	4 397
Créances rattachées	12 714	837	0	13 551
Dépréciations	1 896	0	3 540	5 436
VALEUR NETTE AU BILAN	453 070	36 228	385 659	874 957

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	314 309	5 264	529 862	849 435
dont titres cotés	309 912	5 264	0	315 176
dont titres non cotés (1)	4 397	0	529 862	534 259
Créances rattachées	8 598	66	0	8 664
Dépréciations	1 274	0	386	1 660
VALEUR NETTE AU BILAN	321 633	5 330	529 476	856 439

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 385.474 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 384.609 milliers d'euros

OPCVM étrangers : néant

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 99,8M€. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 97,2M€.

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	229 281	243 400
OPCVM obligataires	56 064	61 384
OPCVM actions		
OPCVM autres	100 129	101 290
TOTAL	385 474	406 074

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute				166				
Dépréciations	1 999	26 189	247 844	220	442 252	12 714	454 966	322 907
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	440 356	12 714	453 070	321 633
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		5 095		30 296	35 391	837	36 228	5 330
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	35 391	837	36 228	5 330

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2011.

INFORMATIONS FINANCIERES											
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS					Brutes	Nettes					
En milliers d'euros											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine					718 321	709 111	44 612				
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
UNI-INVEST ANJOU-MAINE	EURO	2 590	2 554	100,00%	2 657	2 657			1491	1080	
Autres titres de participations											
SACAM AVENIR	EURO	88 436	-21	4,39%	3 880	3 880			NC	-19	
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA SEIN	EURO	100 193	22 111	4,55%	3 563	3 563			NC	22102	1006
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	730 622	33 894	3,44%	25 109	25 109	11 717		NC	11653	728
SACAM INTERNATIONAL	EURO	807 036	-28 484	3,43%	30 905	21 695			NC	-28179	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	4 500	3,06%	2 220	2 220			NC	1894	
UNI EXPANSION OUEST	EURO	71 550	40 935	14,27%	13 482	13 482			NC	3193	
SAS LA BOETIE	EURO	2 998 116	13 775 534	3,43%	636 505	636 505	32 895		NC	568510	20560
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine					14 057	12 702	5 461				
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					732 378	721 813	50 073	0			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	3 038	5 539	3 038	4 726
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	1 359	1 359	1 436	1 436
Créances rattachées			0	0
Dépréciations			0	
VALEUR NETTE AU BILAN	4 397	6 898	4 474	6 162
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	725 534	1 006 682	703 455	990 943
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	48 714	48 714	144 611	144 611
Créances rattachées	365	365	202	202
Dépréciations	-10 565		-5 145	
Sous-total titres de participation	764 048	1 055 761	843 123	1 135 756
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 806	3 836	6 141	6 171
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 806	3 836	6 141	6 171
VALEUR NETTE AU BILAN	767 854	1 059 597	849 264	1 141 927
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	772 251	1 066 495	853 738	1 148 089

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	732 378		712 634	
Titres cotés				
TOTAL	732 378		712 634	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

[Paragraphes III. 1.3 et III. 1.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	3 038				3 038
Avances consolidables	1 436		78	1	1 359
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
VALEUR NETTE AU BILAN	4 474	0	78	1	4 397
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	703 455	23 559	1 481		725 533
Avances consolidables	144 611	20 737	116 634		48 714
Créances rattachées	202	14 943	14 780		365
Dépréciations	-5 145	-5 681	262		-10 564
Sous-total titres de participation	843 123	53 558	133 157	0	764 048
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	6 141		2 335		3 806
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 141	0	2 335	0	3 806
VALEUR NETTE AU BILAN	849 264	53 558	135 492	0	767 854
TOTAL	853 738	53 558	135 570	1	772 251

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminution s (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	210 541	8 786	2 134		217 193
Amortissements et dépréciations	-109 675	-11 958	49		-121 584
VALEUR NETTE AU BILAN	100 866	-3 172	2 183	0	95 609
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	11 992				11 992
Amortissements et dépréciations	-6 085	-16			-6 101
VALEUR NETTE AU BILAN	5 907	-16	0	0	5 891
TOTAL	106 773	-3 188	2 183	0	101 500

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés	2 196	2 453
Comptes de stock et emplois divers	95	0
Débiteurs divers	205 182	134 264
Comptes de règlement	237	242
VALEUR NETTE AU BILAN	207 710	136 959
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	141 630	51 796
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	31	24
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	2 699	3 448
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	16 710	14 149
Autres produits à recevoir	73 235	64 361
Charges à répartir	0	0
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	17 204	13 513
VALEUR NETTE AU BILAN	251 509	147 291
TOTAL	459 219	284 250

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	217 249	93 433	-86 604	-2 973	1	221 106
Sur opérations sur titres	1 660	5 697	-1 920			5 437
Sur valeurs immobilisées	5 181	5 681	-278		1	10 585
Sur autres actifs	12					12
TOTAL	224 102	104 811	-88 802	-2 973	2	237 140

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	385				385		385	3
· à terme					0		0	
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	385	0	0	0	385	0	385	3
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	199 358				199 358	188	199 546	187 259
Comptes et avances à terme	1 617 615	2 196 405	2 272 924	2 431 298	8 518 242	20 374	8 538 616	7 895 379
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 816 973	2 196 405	2 272 924	2 431 298	8 717 600	20 562	8 738 162	8 082 638
TOTAL	1 817 358	2 196 405	2 272 924	2 431 298	8 717 985	20 562	8 738 547	8 082 641

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 016 923				2 016 923	64	2 016 987	2 031 198
Comptes d'épargne à régime spécial :	37 578	0	0	0	37 578		37 578	36 226
· à vue					0		0	36 226
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	79 524	52 783	1 596 537	5 849	1 734 693	35 675	1 770 368	1 483 346
· à vue	754				754		754	656
· à terme	78 770	52 783	1 596 537	5 849	1 733 939	35 675	1 769 614	1 482 690
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	2 134 025	52 783	1 596 537	5 849	3 789 194	35739	3 824 933	3 550 770

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

L'activité sur les comptes créditeurs de la clientèle est effectuée en France

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	1 992 794	1 917 422
Agriculteurs	325 683	325 488
Autres professionnels	261 236	238 954
Sociétés financières	13 388	13 379
Entreprises	1 037 677	901 531
Collectivités publiques	66 578	28 468
Autres agents économiques	127 577	125 528
Total en principal	3 824 933	3 550 770
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	3 824 933	3 550 770

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	500	900	830		2 230	48	2 278	1 285
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	957 008	54 300	5 000		1 016 308	1 163	1 017 471	1 325 592
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	957 508	55 200	5 830	0	1 018 538	1211	1 019 749	1 326 877

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Les emprunts obligataires ont tous été émis en euro

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	4	20
Comptes de règlement et de négociation	508	0
Créditeurs divers	127 178	105 954
Versements restant à effectuer sur titres	2 765	11 185
VALEUR AU BILAN	130 455	117 159
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	123 467	17 201
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	3
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	86 998	79 764
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	16 417	20 739
Autres charges à payer	71 437	41 729
Autres comptes de régularisation	4 499	7 656
VALEUR AU BILAN	302 821	167 092
TOTAL	433 276	284 251

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

Règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux	1 200	94	-157	-67		1 070
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 525	1 970		-191		3 304
Provisions pour litiges fiscaux (1)	589		-589			0
Provisions pour autres litiges	519	108	-39	-381		207
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit (2)	113 218	27 416		-46 730		93 904
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts	2 081		-297			1 784
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels (3)	6 950	1 563		-652		7 861
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	13 769	3 441		-2 779		14 431
Autres provisions (5)	4 964	7 488	-1 673	-702	6 614	16 691
VALEUR AU BILAN	144 815	42 080	-2 755	-51 502	6 614	139 252

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective et sectorielle à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après

(5) Reclassement de l'étalement des intérêts des DAT à taux progressifs pour 6,6M€ comptabilisés en charges à payer en 2010

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	72	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 865	1 770
Ancienneté de plus de 10 ans	555	608
Total plans d'épargne-logement	2 492	2 378
Total comptes épargne-logement	449	480
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 941	2 858

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	29	38
Comptes épargne-logement	156	179
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	185	217

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,00	0,00
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3,33	1,27
Ancienneté de plus de 10 ans	8,80	9,68
Total plans d'épargne-logement	12,13	10,95
Total comptes épargne-logement	2,31	2,82
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	14,44	13,77

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	10,95	1,17		12,12
Comptes épargne-logement :	2,82		-0,51	2,31
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	13,77	1,17	-0,51	14,43

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielle au 31/12/N-1	23 318	22 077
	Coûts des services rendus sur la période	1 647	1 754
	Coût financier	131	1 692
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 635	-2 376
	(Gains) / pertes actuariels *	457	171
	DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	23 918	23 318

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 647	1 754
	Coût financier	131	1 692
	Rendement attendu des actifs	-774	-739
	Amortissement du coût des services passés	27	30
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 031

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	23 020	22 070
	Rendement attendu des actifs	774	739
	Gains / (pertes) actuariels	1 236	-426
	Cotisations payées par l'employeur	565	3 013
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 635	-2 376
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	23 960	23 020

Composition des actifs des régimes

Composition des actifs du régime	31/12/2011	31/12/2010
% d'actions	9,60%	9,60%
% d'obligations	83,60%	83,60%
% autres actifs	6,80%	6,80%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	598	322
	Cotisations payées par l'employeur	565	3 013
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 031	-2 737
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	132	598

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs des régimes :

- 3.50% FOMUGEI
- 3,60% Régime supplémentaires des cadres de direction
- 3.60% IFC cadres de direction
- 3.50% IFC salariés

Hypothèses actuarielles utilisées

Hypothèses actuarielles utilisées :

- 4,38% FORMUGEI
- 3,65% Régime supplémentaires des cadres de direction
- 4,79% IFC cadres de direction
- 5,34% IFC salariés

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	108 475	78 775
Valeur au bilan	108 475	78 775

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a procédé à une dotation de 29,7M€ sur l'exercice

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	17 989	0	0	17 989	28	18 017	18 018
Euro		17 989			17 989	28	18 017	18 018
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales			60 000		60 000	7	60 007	110 011
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	17 989	60 000	0	77 989	35	78 024	128 029

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3.387K€ au 31 décembre 2011 contre 4.068K€ au 31 décembre 2010.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Paragraphes III. 1.9 à III. 1.11 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres					
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2009	211 211	655 826	285 136	390 573	103 020	1 645 766
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					-16 260	-16 260
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		65 844	20 916			86 760
Affectation du résultat social 2009					-86 760	-86 760
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2010					107 651	107 651
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2010	211 211	721 670	306 052	390 573	107 651	1 737 157
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010					-15 061	-15 061
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		69 555	23 035			92 590
Affectation du résultat social 2010					-92 590	-92 590
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2011					110 048	110 048
Autres variations						0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	211 211	791 225	329 087	390 573	110 048	1 832 144

Commentaires :

(1) Le capital souscrit est entièrement libéré

(2) Pas d'émission de CCA pendant l'exercice

(3) Dont 152,9M€ de primes d'émission et 237,7M€ de primes de fusion

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	1 832 144	1 737 157
Fonds pour risques bancaires généraux	108 475	78 775
Dettes subordonnées et titres participatifs	78 024	128 029
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 018 643	1 943 961

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Annexe 1 paragraphe III.1.3 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Néant

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Paragraphe III. 1.12 de l'annexe 1V du règlement 2000.03 du CRC

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	16 044 055	16 043 709	15 206 764	15 207 492
Autres devises de l'Union Europ.	2 271	4 337	2 083	2 078
Franc Suisse				
Dollar	18 076	16 356	11 843	11 121
Yen	53 382	53 382	53 391	53 391
Autres devises	56 616	56 616	59 234	59 233
Valeur brute	16 174 400	16 174 400	15 333 315	15 333 315
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
total	16 174 400	16 174 400	15 333 315	15 333 315

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	45 869	45 839	32 063	32 039
Devises	23 493	23 493	15 969	15 969
Euros	22 376	22 346	16 094	16 070
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	45 869	45 839	32 063	32 039

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(Paragraphe III. 2.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	4 038 986	233 623	4 272 609	3 669 829
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	4 038 986	233 623	4 272 609	3 669 829
Swaps de taux d'intérêt	4 038 986	228 561	4 267 547	3 669 829
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme		5 062	5 062	
Opérations conditionnelles	30 133	1 448	31 581	37 445
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	30 133	1 448	31 581	37 445
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	29 735	525	30 260	33 860
Vendus		525	525	585
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	210	188	398	
Vendus	188	210	398	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	1 500
Vendus			0	1 500
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	4 069 119	235 071	4 304 190	3 707 274

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Règlement 2000.03 du CRC, annexe 1 paragraphe III.2.2

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	852 847	1 740 554	1 674 146	852 847	1 740 554	1 674 146			
Caps, Floors, Collars	0	3 223	27 562		3 223	27 562			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur matières premières	3 002	2 060	0	3 002	2 060				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	855 849	1 745 837	1 701 708	855 849	1 745 837	1 701 708	0	0	0
Swaps de devises	796	0	0	796					
Opérations de change à terme	90 676	1 032	0	90 676	1 032				
Sous total	91 472	1 032	0	91 472	1 032	0	0	0	0
TOTAL	947 321	1 746 869	1 701 708	947 321	1 746 869	1 701 708	0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 014 582	1 242 029	1 413 218	1 014 582	1 242 029	1 413 218			
Caps, Floors, Collars	0	4 133	30 312		4 133	30 312			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur matières premières	3 000	0	0	3 000					
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 017 582	1 246 162	1 443 530	1 017 582	1 246 162	1 443 530	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	62 613	1 489	0	62 613	1 489				
Sous total	62 613	1 489	0	62 613	1 489	0	0	0	0
TOTAL	1 080 195	1 247 651	1 443 530	1 080 195	1 247 651	1 443 530	0	0	0

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-72 412	4 267 547	-15 648	3 669 829
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	433	30 786	870	34 445
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux		5 062		3 000
Sous total	-71 979	4 303 395	-14 778	3 707 274
Swaps de devises		796		
Opérations de change à terme		91 708	24	64 102
Sous total	0	92 504	24	64 102
TOTAL	-71 979	4 395 899	-14 754	3 771 376

26.3 Information sur les Swaps

Règlement 2000.03 du CRC, paragraphe III.2.2

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro couverture	Macro couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	20 000	97 158	3 941 828	208 561
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Règlement 2000.03 Annexe 1 Paragraphe III.2.2

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-75 220	327 217	251 997	-17 956	266 494	248 538
Risques sur les autres contreparties	3 240	8 225	11 465	3 178	8 153	11 331
Total avant effet des accords de compensation	-71 980	335 442	263 462	-14 778	274 647	259 869
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	-71 979	335 441	263 462	-14 778	274 647	259 869
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	-71 979	335 441	263 462	-14 778	274 647	259 869
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-71 980	335 442	263 462	-14 778	274 647	259 869

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 345 667	1 795 781
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	550 000	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 795 667	1 795 781
Ouverture de crédits confirmés	1 214 683	1 186 752
- Ouverture de crédits documentaires	8 954	7 373
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 205 729	1 179 379
Autres engagements en faveur de la clientèle	580 983	609 029
Engagements de garantie	832 344	275 137
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	582 077	11 111
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	6 579	
Autres garanties (2)	575 498	11 111
. Engagements d'ordre de la clientèle	250 267	264 026
Cautions immobilières	5 956	25 085
Garanties financières	47 648	42 062
Autres garanties d'ordre de la clientèle	196 663	196 879
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 092 152	1 047 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 092 152	1 047 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 578 600	3 349 412
. Engagements reçus d'établissements de crédit	173 367	119 144
. Engagements reçus de la clientèle	3 405 233	3 230 268
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	541 374	536 807
Autres garanties reçues	2 863 859	2 693 461

(1) Accord de refinancement donné à Crédit agricole SA dans le cadre de la liquidité.

(2) Engagement donné à Crédit agricole s.a. au titre de la garantie switch.

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Paragraphe III. 2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Paragraphe III.2.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Les engagements pris en matière de crédit bail ne sont pas significatifs.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Néant

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	12 680	10 471
Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 917	38 189
Sur opérations avec la clientèle	486 272	478 889
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	20 743	15 505
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	984
Intérêts et produits assimilés	560 612	544 038
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 953	9 984
Sur opérations internes au Crédit Agricole	209 444	200 932
Sur opérations avec la clientèle	71 768	67 268
Charge nette sur opérations de macro-couverture	26 611	34 203
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par des titres	17 039	7 113
Autres intérêts et charges assimilées	497	433
Intérêts et charges assimilées	336 312	319 933
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	224 300	224 105

(1) Le montant des intérêts sur dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 700K€ comme au 31 décembre 2010

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

Paragraphe III. 3.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	3 991	5 045
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	16 752	10 460
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	20 743	15 505
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	38 137	38 859
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	16	14
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	38 153	38 873
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	58 896	54 378

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	374	108	266	263	121	142
Sur opérations internes au crédit agricole	36 778	20 708	16 070	37 185	25 323	11 862
Sur opérations avec la clientèle	47 156	630	46 526	46 110	694	45 416
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	149	0	149	145	0	145
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	339	0	339	50	0	50
Sur prestations de services financiers (1)	139 577	10 738	128 839	132 230	11 794	120 436
Provision pour risques sur commissions	368	370	-2	1 769	1 600	169
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	224 741	32 554	192 187	217 752	39 532	178 220

(1) dont prestations d'assurance-vie : 20,4M€

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

Paragraphe III.3.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-1 585	2 171
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	403	441
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-1 182	2 612

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-3 433	-121
Reprises de dépréciations	9	260
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-3 424	139
Plus-values de cession réalisées	5 285	773
Moins-values de cession réalisées	-50	-29
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 235	744
Solde des opérations sur titres de placement	1 811	883
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-1 530	-122
Reprises de dépréciations	1 006	20
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-524	-102
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-524	-102
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	1 287	781

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Paragraphe III.3.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	1 645	1 673
Quote-part des opérations faites en commun	7	105
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	590	744
Autres produits d'exploitation bancaire	2 242	2 522
Charges diverses	2 023	2 396
Quote-part des opérations faites en commun	1 554	1 582
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	590	745
Autres charges d'exploitation bancaire	4 167	4 723
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 925	-2 201

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Paragraphe III.3.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	76 191	76 636
Charges sociales :	37 169	37 073
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 292	10 402
Intéressement et participation	16 133	15 698
Impôts et taxes sur rémunérations	10 919	11 214
Total des charges de personnel	140 412	140 621
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 875	-3 580
Frais de personnel nets	137 537	137 041
Frais administratifs		
Impôts et taxes	10 535	7 437
Services extérieurs et autres frais administratifs	84 234	80 888
Total des charges administratives	94 769	88 325
Refacturation et transferts de charges administratives	-184	-163
Frais administratifs nets	94 585	88 162
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	232 122	225 203

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	411	400
Non cadres	1 531	1 548
TOTAL	1 942	1 948
<i>Dont : - France</i>	<i>1 942</i>	<i>1 948</i>
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>4</i>	<i>4</i>

Paragraphe IV. 4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2011 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 403 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 1 999K€.

RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

Paragraphe IV. 4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice 2011 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 1 148 K€ et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 802 K€.

Paragraphe III. 2.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC
(Engagement ne figurant pas au hors bilan et se rapportant ou non à des entreprises liées)

Néant

Paragraphe III. 2.9 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC
(Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au bilan)

Néant

NOTE 40 COUT DU RISQUE

Paragraphe III.3.7 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	120 947	104 090
Dépréciations de créances douteuses	90 133	98 196
Autres provisions et dépréciations	30 814	5 894
Reprises de provisions et dépréciations	-127 864	-87 890
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-80 119	-84 638
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-47 745	-3 252
Variation des provisions et dépréciations	-6 917	16 200
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	355	402
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	15 395	14 623
Décote sur prêts restructurés	63	236
Récupérations sur créances amorties	-1 313	-845
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	7 583	30 616

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13.792K€

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuses non compromises : 1.494K€

(2) Dont 109K€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 48K€ sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 13.792K€ sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Paragraphe III.3.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	5 681	3 405
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 682	3 405
Reprises de dépréciations	262	178
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	262	178
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-5 419	-3 227
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 419	-3 227
Plus-values de cessions réalisées	2	1 200
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	1 200
Moins-values de cessions réalisées	214	87
Sur titres d'investissement	1	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	213	6
Pertes sur créances liées à des titres de participation		81
Solde des plus et moins-values de cessions	-212	1 113
Sur titres d'investissement	-1	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-211	1 113
Solde en perte ou en bénéfice	-5 632	-2 114
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	40	221
Moins-values de cessions	12	
Solde en perte ou en bénéfice	28	221
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-5 604	-1 893

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

Paragraphe III. 3.9 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

L'impôt sur les bénéfices est de 55,8M€ soit :

- 56,1 M€ au titre du taux de droit commun
- -0,4 M€ au titre des réductions d'impôt
- 1,8 M€ au titre de la contribution de 3.3%
- 2,8 M€ au titre de la contribution de 5%
- -2,6 M€ au titre de l'étalement du crédit d'impôts des prêts à taux zéro
- -0,5 M€ de reprise de provision pour impôt
- -1,8 M€ d'économie IS sur intégration fiscale
- 0,5 M€ de régularisation de l'IS de 2010

L'exercice 2011 n'a pas enregistré de provision pour risque fiscal.

Intégration fiscale :

Paragraphe IV.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine fait partie depuis le 01/01/2010 avec ses deux filiales, l'EURL Finances Val de Loire et de la SAS UNI-INVEST, du périmètre d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole SA. A ce titre, l'économie d'IS générée pour l'exercice 2011 est de 1.843K€.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Paragraphe III.3.11 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2011, l'activité commerciale formant le PNB : collecte, crédits, prestations de service, assurance vie et prévoyance, est effectuée dans le secteur d'activité de la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La France métropolitaine est la seule zone géographique où est formé le PNB.

44.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Le résultat courant est formé principalement par la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

44.4 Résultat courant par zone géographique

Le résultat courant est établi par des opérations faites en France.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Paragraphe IV.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Non applicable.

**NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE
REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION**

Paragraphe IV.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Pas d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine du 3 avril 2012.

Proposition d'affectation du résultat 2011	
Résultat net	110 047 935,27
	€
Apurement du report à nouveau	0,00 €
rémunération des parts sociales	5 222 511,96 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	10 195 860,50 €
Affectation à la réserve légale	70 972 172,00 €
Affectation à la réserve facultative	23 657 390,81 €

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young	%	Mazars	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	79	100 %	79	100 %
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	79	100%	79	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	79	100%	79	100%

Le rapport de gestion est à disposition du public au siège de la Caisse Régionale 40, rue Prémartine Le Mans.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine
Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Max Dongar

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde